

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX

01130

Tél: 04.50.59.81.51 Fax: 04.50.59.85.03

mairiestgermaindejoux@wanadoo.fr

COMPTE – RENDU

Réunion du Conseil Municipal

du 23 novembre 2020

Convocation du 16 novembre 2020

« Session ordinaire »

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire, le lundi 23 novembre 2020 à 20 heures à la salle des fêtes, sous la Présidence de M. Gilles THOMASSET, Maire.

Etaient présents : GHÉRARDI Jean-Michel, CHARPY Pierre adjoints - ARAUJO DA SILVA João, BERTRAND Benjamin, CECILLON Christelle, DA SILVA John, DINGER Bayram, DINGER Ramazan, DRIDI Hana, GARDIEN Stéphane, GHÉRARDI Delphine, MARTINS DO REGO Samuel, MÜLLER Julien.

Absente excusée : TAY Nurcan.

Julien MÜLLER est élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'observer une Minute de silence en mémoire de :

Jean REYBIER – Maire de Saint Germain de Joux durant trois mandats, décédé le 17 septembre 2020

Guy PERRIN-BONNET – Conseiller Municipal durant deux mandats, décédé le 21 novembre 2020.

Le Conseil Municipal,

DONNE son accord pour :

- ajouter à l'ordre du jour les points suivants : la proposition d'avenant au contrat de forçage avec la SAMIN du 19.06.2019 - SIEA : conseil en énergie partagé.

- reporter la délibération concernant le columbarium (manque d'information).

VALIDE le compte-rendu de la séance du 14 septembre 2020.

ACCEPTE le paiement des factures présentées.

ACCEPTE la convention de groupement de commandes avec la CCPB permettant de réaliser conjointement l'opération d'interconnexion en eau potable des hameaux de Marnod et des Combes et le renforcement en DECI du hameau de Marnod, et désigne la CCPB comme coordinateur du groupement,

Approuve le programme de l'opération pour le renforcement de la DECI du hameau de Marnod, pour un montant prévisionnel d'environ 44 000 € HT.

APPROUVE la convention fixant les modalités de la coopération entre le CPINI de Saint Germain de Joux et le SDIS de l'Ain. Cette convention prévoit le raccordement au réseau départemental d'alarme qui va permettre de fiabiliser l'engagement du corps par le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS). Le coût annuel de ce raccordement est de 750€, révisable annuellement.

APPROUVE la convention avec la SEMCODA concernant l'entretien des espaces verts aux abords du bâtiment de l'ancienne menuiserie rue de la Gare. Le coût annuel de l'entretien est fixé à 720 €.

ACCEPTE la proposition d'avenant au contrat de forage du 19.06.2019 avec la SAMIN. Le montant de la redevance est fixé à 0.45 € par tonne de matériaux inertes accueillis sur les parcelles communales.

ACCEPTE d'adhérer au service : Conseil en Energie Partagé (CEP) du SIEA. Le CEP assurera les prestations suivantes :

- Inventaire et analyse des consommations énergétiques du parc bâti : prix forfaitaire. l'adhésion du service est de 0.2 € / an / habitant.
- Bilan énergétique et plan d'actions. Le coût unitaire de cette mission a été fixé à 750€/bâtiment.

Est informé des points suivants :

Les comptes-rendus des réunions du Conseil Municipal seront transmis à l'assemblée par voie dématérialisée.

L'installation du columbarium étant terminée, il faut établir un règlement intérieur et fixer les tarifs des concessions.

Un devis a été demandé à l'entreprise GANDY pour la reprise des concessions abandonnées au cimetière et la réduction des corps.

Compte-rendu de la commission environnement.

Des opérations sont à prévoir pour la sécurité routière suite aux conseils de M. ZORTÉA responsable de l'agence routière. La priorité sera donnée à la RD 1084 au hameau de la Voûte.

Le San Germinois est en cours d'élaboration.

L'hébergement du site internet de la commune sera à modifier afin de réduire le coût.

Des coupes de bois ont été effectuées au-dessus de Marnod

Le coût de la démolition et du désamiantage du bâtiment Entremont est estimé entre 80 000 € et 100 000 €

L'acte notarié concernant l'acquisition du garage de M. BARRAU sera signé le 3 décembre.

L'entreprise BODET, suite au contrôle du clocher de l'Eglise, a établi un devis pour le changement du coffret électrique. (coût : 2 291 € TTC)

Monsieur DOS SANTOS demande s'il est possible de disposer de terrains pour faire pâturer ses moutons.

Le SIEA propose un groupement de commandes pour l'achat d'électricité.

Deux artisans sont intéressés pour acquérir l'ancienne scierie NEYRON.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.

Le Maire
Gilles THOMASSET